



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/42/925/Add.2  
18 mars 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Ouarante-deuxième session  
Point 121 de l'ordre du jour

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 18 mars 1988, adressée au Président de l'Assemblée  
générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres des 29 février et 1er mars 1988 (A/42/925 et Add.1), j'ai l'honneur de vous informer que le Bénin, le Congo et la République centrafricaine ont versé les sommes nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du montant précisé à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général,

(Signé) Javier PEREZ DE CUELLAR

-----